

AUX HABITANTS DE LA
COMMUNE DE VILLENEUVE



**NOTRE COMMUNE
ADHÈRE AU SAC RÉGIONAL
OFFICIEL BLANC ET VERT**

En application de la législation fédérale et cantonale et de la modification du règlement communal sur la gestion des déchets, les coûts d'élimination des déchets urbains sont à charge de leurs détenteurs.

CELA SIGNIFIE POUR VOUS QUE:

- Les charges relatives à l'élimination de vos déchets dépendent de votre effort de tri. Utilisez les structures de recyclage mises en œuvre par notre commune.
- Dès le 1er janvier 2014, les sacs taxés officiels blancs et verts sont seuls autorisés pour les ordures ménagères. L'utilisation de sacs gris, noirs ou transparents est prohibée dès cette date.
- Le non respect du nouveau règlement entraîne des amendes d'ordre. Des informations complémentaires sont disponibles auprès de notre commune.

Vous pourrez acheter les sacs dans vos commerces habituels dès le 1^{er} janvier 2014 au prix de:

17 litres	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 10.-
35 litres	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 20.-
60 litres	•	rouleau de 10 sacs	•	Fr. 38.-
110 litres	•	rouleau de 5 sacs	•	Fr. 30.-

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à votre administration communale au

0800 500 510 (numéro gratuit)

www.villeneuve.ch